

FICHE DE RESERVATION

Nom : Prénom : Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Tel domicile : Tel mobile :

Email :

Nombre d'adultes : Nombre d'enfants :

Age des enfants : 1 2 3 4 5

Croisière choisie :

Du / / 20.. Au / / 20..

Formule choisie : croisière détente - croisière de formation - école de croisière en famille

Prix : €

Acompte de 50% :€ Solde 45 jours avant l'embarquement :.....€

Règlement : Chèque à l'ordre de BERNON François - virement bancaire (RIB sur demande)

Cette fiche de réservation fait partie intégrante des conditions générales des croisières sud yachting dont le signataire déclare avoir pris connaissance.

Fait à : le :

Signature précédée de la mention lu et approuvé :

CONDITIONS GENERALES

Réservation : Toute réservation ne sera confirmée qu'à la réception des documents de réservation dûment remplis et signés, (Conditions générales, fiche de réservation, liste d'équipage), accompagnée d'un acompte de 50% du prix total. Si la réservation intervient moins de 45 jours avant la date d'embarquement, la croisière doit être intégralement réglée à la réservation. Si le solde du prix total de la croisière ne nous est pas parvenu 45 jours avant la date d'embarquement, nous nous réservons le droit d'annuler la réservation sans indemnité.

Inscription : L'inscription à une croisière implique que le client ait pris connaissance des présentes conditions générales et particulières et déclare y souscrire en signant la fiche de réservation. L'inscription sera effective au versement du solde du prix total de la croisière, au plus tard 45 jours avant la date d'embarquement. A réception du solde, une confirmation d'inscription sera adressée au client.

Annulation : Du fait du client, entraînera l'application du barème suivant :

Avant 60 jours de la date d'embarquement : 10% du prix total de la croisière.

Entre 60 jours et 45 jours avant la date d'embarquement : 50% du prix total de la croisière.

Entre 45 jours et la date d'embarquement : 90% du prix total de la croisière.

Toute croisière interrompue du fait du participant pour quelques causes que se soit, ne donne lieu à aucun remboursement. Du fait de l'organisateur : si pour des raisons de force majeure la croisière devait être annulée ou modifiée sur des éléments essentiels, l'organisateur s'efforcera de proposer une croisière de remplacement. Le client disposera alors de 7 jours pour accepter cette proposition ou mettre fin à sa réservation sans aucune charge pour lui

Modification : L'organisateur peut modifier le programme d'une croisière pour des raisons de sécurité (avarie, conditions météorologiques ...) Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité. Toute modification du fait du client sur des éléments essentiels, (changement de date, de programme, du nombre de participants) sera considérée comme une annulation et entraînera les mêmes frais, si ces changements n'ont pas été acceptés par le responsable de sud yachting.

Voir conditions particulières

CONDITIONS PARTICULIERES

Embarquement et débarquement : Les personnes inscrites pour une croisière embarqueront et débarqueront selon l'horaire et au port annoté sur la confirmation d'inscription.

Caution : Une caution de 300€ sera perçue à l'embarquement. Cette caution a pour objet de garantir les détériorations ou la perte de matériel imputable aux personnes embarquées.

Sécurité : Le skipper a en charge la sécurité des personnes embarquées et ce uniquement à bord du voilier. A ce titre, il pourra débarquer à tout moment de la croisière une personne qui par son comportement compromet la sécurité du bateau ou de l'équipage. Le skipper apprécie si les conditions météorologiques permettent une navigation en toute sécurité. De ce fait, il peut modifier l'itinéraire d'une croisière, les horaires de départ ou de retour.

Toutes activités extérieures au bateau (baignade, promenade à terre, jet ski, ect) ne sont pas de la responsabilité du skipper. A bord, les enfants mineurs sont sous la surveillance et la responsabilité des adultes qui en ont la charge.

Les repas : Les repas sont cuisinés par le skipper ou le cuisinier selon la formule choisie avec des produits méditerranéens de qualités. Le déjeuner est généralement un repas froid. L'horaire des repas dépend de la navigation ou de l'activité de la journée. Les frais d'avitaillement sont facturés au prix coutant au débarquement.

Les cabines : Elles sont généralement équipées d'un lit double, parfois de lits superposés. Ces différentes dispositions sont précisées à la réservation.

Service du bord : Le nettoyage des parties communes, pont, carré et cuisine est assuré par l'équipage sud yachting. Le nettoyage des cabines et des sanitaires attenants est à la charge du client.

Fait à : le : Signature précédée de la mention lu et approuvé

LISTE D'EQUIPAGE

Croisière choisie :

Du / / 20.. Au / / 20..

Noms Prénoms Dates et lieux de naissance Nationalité N° CI ou passeport

1
.		.		.
2
.		.		.
3
.		.		.
4
.		.		.
5
.		.		.
6
.		.		.
7
.		.		.
8

Les participants déclarent avoir une capacité physique adaptée à la croisière choisie. Ils doivent signifier sur cette fiche tout traitement médical, handicap pouvant nécessiter un arrêt rapide de la croisière.

Fait à : le :

Signature :